



HAL
open science

Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2016, Université de Franche-Comté - UFC. hceres-02037865

HAL Id: hceres-02037865

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037865v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Université de Franche-Comté - UFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences juridiques, économiques et de gestion

Établissement déposant : Université de Franche-Comté - UFC

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Droit* de l'Université de Franche-Comté (UFC) est préparée sur deux sites : à Besançon (452 étudiants en première année de licence (L1), 268 en deuxième année de licence (L2) et 157 en troisième année de licence (L3) en 2014-2015) et à Belfort (137 étudiants en L1; 67 en L2 et 44 en L3 en 2014-2015).

La licence s'adresse aux élèves des lycées ayant obtenu un bac général. Organisée sur trois années, et donc sur six semestres, cette formation comprend des enseignements fondamentaux, complémentaires et transversaux et permet à chaque étudiant de progresser dans ses apprentissages en abordant en première année des enseignements généralistes, qu'il consolidera en deuxième année, avant une spécialisation en dernière année.

Les enseignements fondamentaux d'un diplôme de licence en droit sont délivrés sur les deux sites, sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés (TD), mais le site de Besançon propose un choix de matières optionnelles plus important que celui de Belfort.

La licence a pour objectif principal la poursuite d'études en master, niveau exigé pour l'accès à de nombreux métiers du droit et aux différents concours administratifs. Des passerelles permettent aussi une réorientation vers la filière Sciences économiques ou vers la filière Administration économique et sociale (AES). Des possibilités sont également offertes pour s'engager dans une licence professionnelle.

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire, constituée d'enseignants-chercheurs en poste, d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), de doctorants, de personnels de l'enseignement secondaire (professeurs certifiés (PRCE) et agrégés (PRAG)) et de professionnels).

Synthèse de l'évaluation

La licence *Droit* de l'UFC est organisée de façon très classique s'agissant de son offre de formation. Il n'y a pas de spécificités régionales mises en avant mais la formation rencontre son public, ce qui démontre son attractivité indépendamment des formations similaires pouvant exister dans les universités voisines.

Elle permet aux étudiants d'acquérir de solides connaissances nécessaires aux divers métiers du droit tant dans le secteur public que privé. Les apprentissages qui se cumulent et se recoupent favorisent une progression en adéquation avec les exigences des principaux concours de la fonction publique (nationale ou territoriale) et des examens d'accès aux professions juridiques auxquelles ils pourront candidater après la licence ou le plus souvent au niveau master.

La formation répond aux canons et aux exigences traditionnelles, même si elle souffre d'un certain sous-encadrement dans les sections 1 à 4 du conseil national des universités (CNU - droit privé et sciences criminelles, droit public, histoire du droit et des institutions, science politique), ce qui conduit à une certaine concentration des cours de droit dispensés autour d'un petit nombre d'enseignants-chercheurs. Un renforcement de l'équipe pédagogique serait souhaitable pour éviter des surcharges de services et pour offrir aux étudiants une pluralité d'intervenants, source de richesses dans leur formation.

Un effort est réalisé pour orienter activement le recrutement de bacheliers issus de filières généralistes grâce à l'admission post bac (APB) et différentes communications à destination des lycéens. Cependant, le taux d'échec reste important en première année (moins de 50 % d'admis), ce qui peut être expliqué par l'hétérogénéité du public inscrit. Des dispositifs d'aide à la réussite (entretiens avec un ingénieur d'études ou avec les responsables de L1 pour les étudiants en difficultés, tutorat) ont été mis en place pour y remédier mais aucune analyse ne permet d'en mesurer l'efficacité. Le taux de réussite remonte sensiblement en deuxième puis en troisième année. Au final, un peu moins d'un tiers des inscrits en L1 finissent le cycle et obtiennent le diplôme de licence.

Des passerelles existent pour faciliter la réorientation après la L1 ou la L2 vers la filière Économie-Gestion ou AES ou, inversement, permettre à des étudiants d'autres formations d'intégrer la licence *Droit*. Si l'on ne peut qu'approuver l'existence de passerelles, le nombre d'étudiants entrants en bénéficiant est important, ce qui pourrait être un moyen pour certains d'entre eux de contourner les deux premières années en droit où sont pourtant enseignés les fondamentaux et la méthodologie. Le dossier ne précise cependant pas les prérequis des passerelles et les modalités des réorientations ni les articulations avec les licences professionnelles.

On peut regretter que le stage de découverte ne soit inscrit que dans la maquette du semestre 6 (S6), et uniquement de façon optionnelle. Même si l'étrécissement de l'offre locale de stages à caractère juridique est un frein réel, le pilotage de la politique de stage mériterait d'être amélioré. Pour le reste, la professionnalisation de la formation est assurée de façon classique par des enseignements qui associent approche théorique et pratique. La présence de professionnels des métiers du droit dans l'équipe pédagogique est aussi de nature à permettre de sensibiliser les étudiants à l'insertion. Des appuis documentaires sont également mis à la disposition des étudiants par la bibliothèque universitaire (BU). Il n'est cependant pas prévu de conduite de projet qui permettrait aux étudiants de s'exercer au travail en équipe.

La place de l'international devrait être étoffée et la proximité de pays frontaliers favoriser les échanges d'étudiants avec des universités étrangères.

Comme les autres licences en droit, celle de l'UFC n'est pas ouverte en alternance. Elle est en revanche proposée en formation continue mais le dossier ne donne aucune indication sur les modalités et sur les effectifs concernés, ni sur le rôle que pourrait avoir le centre de télé-enseignement universitaire de l'UFC. L'enseignement à distance permettrait certainement l'inscription d'étudiants ou de personnes en activité souhaitant une reprise d'études ou un complément de formation, mais aussi de développer les options offertes aux étudiants du site de Belfort.

En effet, les deux sites de Besançon et de Belfort proposent un programme différent, notamment en raison d'un choix de matières optionnelles plus large sur le site de Besançon. Cette différence n'a pas d'incidence sur la valeur de la licence en droit délivrée sur le territoire de Belfort, les matières fondamentales sont les mêmes. Il est toutefois surprenant pour un même diplôme de permettre un choix de matières à TD sur l'un des sites et pas sur l'autre. Si la différence de contenu entre la licence proposée à Belfort et celle proposée à Besançon ne remet pas en cause la qualité de la formation sur le premier site, une meilleure coordination des deux formations pourrait être proposée afin d'éviter une inégalité certaine.

Dans son ensemble, le dossier d'autoévaluation aurait mérité d'être plus précis et ne pas se contenter d'affirmations souvent d'ordre très général ou de fournir des données trop souvent incomplètes. Les analyses d'autoévaluation sont assez superficielles et rendent parfois difficile la tâche de l'expert.

La licence *Droit* répond aux attentes de ce type de formation et trouve un large public. La présence d'une antenne à Belfort est un atout mais il faudrait mieux répartir les enseignements entre les deux sites pour éviter des différences de programme au sein d'un même diplôme délivré par la même faculté. Si l'on ne peut qu'encourager les passerelles facilitant la réorientation des étudiants, le dispositif mis en place ne doit pas permettre de contourner les enseignements fondamentaux des premières années de droit.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La licence <i>Droit</i> délivrée à l'Université de Franche-Comté est conçue de façon très traditionnelle et répond aux canons habituels.</p> <p>Deux sites, celui de Besançon et celui de Belfort délivrent cette licence <i>Droit</i>. Le contenu de la formation diffère selon ces sites, sachant que le premier propose notamment plus de matières optionnelles que le second. La formation sur le site de Belfort, qui existe en raison d'une volonté d'aménagement du territoire, propose les enseignements fondamentaux d'une licence en droit et répond aussi parfaitement aux objectifs de ce diplôme.</p> <p>La licence en droit permet en effet aux étudiants d'avoir de solides connaissances nécessaires aux divers métiers du droit tant dans le secteur public que privé mais aussi à la préparation des concours de la fonction publique nationale ou territoriale. Or, ces concours et examens d'accès aux professions judiciaires sont ouverts pour l'essentiel aux titulaires d'un master ce qui incite les étudiants à poursuivre leurs études après une formation de licence en droit. Il existe néanmoins des passerelles pour se réorienter vers la filière sciences économiques ou vers la filière AES. Les étudiants peuvent aussi opter pour une licence professionnelle en troisième année.</p>
-------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Environnement de la formation</p>	<p>Le nombre d'étudiants est important dans cette filière ce qui démontre l'attractivité de la licence alors que les Universités voisines de Bourgogne ou de Haute Alsace proposent des licences similaires. La formation répond aussi aux besoins socio-économiques régionaux et se justifie par la présence des juridictions (tribunaux administratifs et judiciaires, cour d'appel), de la chambre interdépartementale des notaires etc.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est constituée essentiellement d'enseignants-chercheurs du secteur juridique (section 1 à 4), avec une certaine concentration des cours dispensés autour d'un petit nombre d'entre eux. Cette situation est sans doute à mettre en rapport avec l'affirmation selon laquelle la filière pâtit à l'UFC d'un certain sous-encadrement. Un élargissement de l'équipe pédagogique, qui peut passer par un redéploiement entre formations, est souhaitable pour éviter des surcharges de services et offrir aux étudiants une pluralité d'intervenants source de richesses dans leur formation.</p> <p>Si l'appel à des ATER et doctorants est classique pour les enseignements de travaux dirigés, on trouve peu de praticiens du droit dans la liste des vacataires.</p> <p>Les cours de langue sont traditionnellement dispensés par des enseignants du secondaire (PRCE et PRAG).</p> <p>Le pilotage de la formation est confié à des enseignants-chercheurs en poste.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Le nombre d'inscrits est d'un peu moins de 600 étudiants en licence 1 (environ 450 sur le site de Besançon et 150 sur le site de Belfort) en provenance de baccalauréats essentiellement généralistes. Les effectifs sont conséquents et assez stables</p> <p>Le taux de réussite en L1 est faible comme souvent dans les formations en droit en raison de l'hétérogénéité du public reçu. S'il est inférieur à 50 %, il faut cependant le relativiser car une cinquantaine d'étudiants n'ont aucune note. Le taux de réussite remonte significativement en L2 (66 %) et en L3 (80 %) avec environ 170 diplômés par an. La grande majorité des étudiants de L2 intègrent la L3 <i>Droit</i> (environ 200 étudiants) tandis qu'entre 20 et 40 selon les années optent pour une autre L3 sans précision (licence professionnelle ? Licence <i>AES</i> ?).</p> <p>La L3 accueille des étudiants venant d'une autre formation que la L2 <i>Droit</i>, environ une trentaine tous les ans, ce qui montre l'efficacité des passerelles proposées. Ceci étant, le pourcentage d'étudiants bénéficiant de ce dispositif est important et le dossier se devrait d'être plus précis sur les prérequis exigés et les modalités d'admission pour juger de l'impact éventuel sur la réussite en L3.</p> <p>Le nombre d'inscrits en L3 à Belfort est assez faible (entre 33 et 48 étudiants selon les années) et s'explique par des taux de réussite faibles en L1 et en L2.</p> <p>Les étudiants de L3 continuent très majoritairement en master, ce qui est cohérent avec la formation juridique qui nécessite un niveau master pour intégrer les examens de l'avocature, pour passer les concours de la magistrature et les concours de catégorie A de la fonction publique ou pour avoir les connaissances indispensables pour un juriste spécialisé.</p> <p>Les études d'insertion professionnelle sont peu nombreuses et mériteraient d'être étoffées mais elles sont significatives. Sur les 146 diplômés 2011-2012, trois se sont insérés professionnellement et 123 ont continué en master.</p>

Place de la recherche	<p>On ne trouve pas dans le dossier d'éléments particuliers montrant qu'une activité de recherche soit organisée à un quelconque moment du cursus. Cette situation n'est nullement anormale en licence dans les facultés de droit.</p> <p>La licence en droit n'est pas un cycle qui développe la recherche au cours du cursus. Cependant, le fait que la plupart des cours du cursus soient assurés par des enseignants-chercheurs est de nature à sensibiliser les étudiants à différents aspects concernant la recherche en droit. La présence d'ATER et de doctorants dans l'équipe pédagogique peut aussi permettre aux étudiants inscrits en licence de bénéficier d'une information sur les pratiques en la matière. On ne saurait aller plus loin à ce niveau.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La rédaction de la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est précise et claire. Les métiers du droit forts variés sont bien identifiés et correspondent à la formation proposée.</p> <p>La professionnalisation trouve place dans le cursus de formation avec les travaux dirigés qui permettent de faire des exercices traditionnels importants : cas pratiques, consultations, commentaires de décisions de justice etc. Un stage optionnel est proposé au semestre 6. Il n'est pas obligatoire et cela s'explique par les effectifs nombreux ne permettant pas de trouver localement des stages pour tout le monde. La présence de professionnels dans la formation est un atout pour les étudiants pour se familiariser avec les métiers et prendre des contacts.</p> <p>Un atelier de projet professionnel est par ailleurs intégré dans la maquette pour un volume horaire de 6 heures, séminaire destiné à aider les étudiants dans leur recherche de stage, à leur proposer un soutien pour la construction des curriculum vitae (CV) et des lettres de motivation, des entretiens individuels et une valorisation de leur formation et pour réfléchir sur leur devenir professionnel et les formations qu'ils doivent poursuivre par la suite.</p> <p>L'UFR SJEPEG développe une démarche partenariale avec les différents acteurs institutionnels locaux, les différentes juridictions locales, les barreaux du ressort, la chambre interdépartementale des notaires, la Banque de France, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), etc., afin de favoriser l'accueil des stagiaires et permettre la tenue de conférences à caractère professionnalisant ouvertes aux étudiants.</p>
Place des projets et stages	<p>L'ouverture sur le monde professionnel est rendue possible avec la faculté d'effectuer un stage de découverte en fin de parcours (semestre 6) et la formule de l'« atelier projet professionnel » pour les étudiants de troisième année (construction d'un projet professionnel à partir d'outils méthodologiques comme la rédaction d'un CV ou d'une lettre de motivation). De même, des forums des métiers sont organisés. L'efficacité de ces pratiques n'est toutefois pas mesurée. Le dossier mentionne toutefois la présence au sein de l'Université d'un service d'Orientation Stage Emploi qui propose aux étudiants « un grand nombre de ressources », sans que l'on sache plus précisément en quoi consiste cette offre.</p> <p>Le dossier indique qu'une unité d'enseignement libre (UEL) est proposée au choix des étudiants à raison d'une par semestre.</p> <p>Par ailleurs, il n'est pas prévu de conduite de projet qui permettrait aux étudiants de s'exercer au travail en équipe.</p>
Place de l'international	<p>Si des échanges sont possibles avec l'étranger (via Erasmus), le dossier ne précise pas la place réelle de l'international dans la formation : nombre d'étudiants entrants et sortants, accords existants, structure gérant les échanges etc. Cela tend à démontrer que cette place est résiduelle. Par ailleurs, aucun partenariat avec des universités étrangères n'est mentionné dans le dossier alors que la frontière avec la Suisse voire l'Allemagne pourrait être un atout.</p> <p>La bibliothèque universitaire organise des visites pour les étudiants internationaux et disposent de collections en français langue étrangère (FLE) et en anglais.</p>

	<p>L'apprentissage des langues étrangères est prévu dans la maquette de la licence. On apprend en particulier que la question de groupes de niveau s'est posée et qu'elle a été résolue par une volonté d'éviter de constituer des groupes trop homogènes, ceci afin de susciter l'émulation, sans savoir si cette option a conduit à de meilleurs résultats.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement se fait à partir du bassin local en raison de la présence d'autres universités offrant également des formations juridiques dans le voisinage (Bourgogne et Haute-Alsace).</p> <p>La licence <i>Droit</i> étant davantage abordable par des étudiants issus des filières de l'enseignement secondaire général, une information est dispensée en ce sens dans les établissements concernés.</p> <p>Comme dans la plupart des facultés de droit, les taux d'échec sont supérieurs à 50 % en première année. Aussi, des dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place, sans pour autant permettre de réduire significativement ce pourcentage sur la durée.</p> <p>Par ailleurs, il existe des possibilités de changer d'orientation après la L1 et la L2 pour se diriger vers la filière Économie-Gestion (fin du semestre 1 de la L1) ou AES (L1 et L2). Des possibilités d'intégrer la licence sont offertes notamment entre la L2 et la L3 (effectifs variant très irrégulièrement de 16 à 41 étudiants). La licence intègre des BTS (brevets de technicien supérieur) ou des DUT (diplôme universitaire de technologie) (mais sans que soient précisées les filières) et des étudiants de première année commune aux études de santé (PACES). Le dossier aurait dû être plus explicite sur les conditions requises pour ces passerelles, afin de ne pas donner l'impression qu'il est peut-être facile de contourner les deux premières années en droit où les fondamentaux et la méthodologie sont enseignées.</p> <p>Le dossier précise qu'une personne, ingénieur d'études, a été recrutée à l'UFR de droit et a été chargée de l'aide à la réussite, de l'insertion professionnelle et de la réorientation. Son action consiste à proposer du soutien méthodologique et disciplinaire sur la base de « contrats étudiants » qui donne droit à des heures de tutorat. On ne connaît toutefois pas dans le détail le bilan de son action.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La formation n'est pas ouverte en alternance comme beaucoup de licence <i>Droit</i>. Elle est en revanche proposée en formation continue mais le dossier ne nous indique aucun élément supplémentaire sur cette possibilité.</p> <p>Contrairement à d'autres formations de l'UFC, la licence <i>Droit</i> ne semble pas être proposée en enseignement à distance par le centre de télé enseignement universitaire pour permettre aux étudiants qui souhaitent une reprise d'études ou un complément de leur formation, ainsi qu'aux personnes en activités de suivre ces formations.</p> <p>Les enseignants en présentiel ont la possibilité d'utiliser la plateforme <i>Moodle</i> pour mettre en ligne leurs cours, mais la place du numérique semble limitée, en dehors des catalogues de la BU et de quelques cours d'outils documentaires pour se familiariser dans l'utilisation des ressources documentaires.</p> <p>Un directeur adjoint chargé de l'innovation pédagogique organise des séminaires sur la pédagogie et il existe depuis peu un service pédagogique universitaire mettant des ressources à disposition des enseignants pour innover pédagogiquement. Des dispositifs de pédagogie innovante seraient sur le point d'être finalisés (tablettes, classe mobile de langue, salle de <i>co-working</i>) sans précision sur leur application dans la filière juridique.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les solutions adoptées reprennent des grilles tout à fait traditionnelles dans les facultés de droit. Les modalités d'évaluation sont parfaitement classiques (écrits et oraux ; contrôle continu et épreuves terminales ; semestrialisation ; compensation des notes au sein de chaque semestre et entre semestres), avec une répartition des crédits européens (ECTS) équilibrée (chaque unité d'enseignement (UE) étant affectée de six ECTS). Le fonctionnement des jurys d'examens n'est pas précisé.</p> <p>Si l'évaluation des étudiants permet de vérifier que les apprentissages visés sont bien acquis, l'autoévaluation relativise cet aspect en rappelant que les mécanismes de compensation intra et entre semestres « minore la validité de ce postulat ».</p>

	<p>Le dossier précise que l'encadrement des stages rencontre une limite dans le fait que cela représente une charge de travail importante pour l'équipe pédagogique et que cette tâche est inégalement répartie entre ses membres.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>S'agissant des compétences transversales, le certificat informatique et internet (C2I) est présent dans la maquette, ainsi qu'une unité sur les outils documentaires. L'étude d'une langue vivante est proposée sur chacun des semestres et obligatoirement suivie par les étudiants.</p> <p>Il existe une différence notable dans le choix d'options entre les deux sites. Cette différence n'a pas d'incidence sur la valeur de la licence en droit délivrée sur le territoire de Belfort, d'autant que les matières fondamentales que sont le droit administratif et le droit des obligations sont imposées. Il est toutefois surprenant pour un même diplôme de permettre un choix de matières à TD sur l'un des sites et pas dans l'autre. Pour les matières sans TD, l'ouverture d'options supplémentaires est moins problématique même si elle présente un avantage pour l'étudiant de Besançon qui peut commencer à se spécialiser en choisissant des matières juridiques en adéquation avec ses choix futurs.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Les études d'insertion professionnelle sont peu nombreuses et mériteraient d'être étoffées mais elles sont significatives. Ainsi, sur les 146 diplômés 2011-2012, trois se sont insérés professionnellement et 123 ont continué en master. Les étudiants diplômés d'une licence en droit choisissent dans leur quasi-unanimité de poursuivre leurs études en master. Ceux qui veulent s'insérer professionnellement rapidement optent à la fin de la L2 pour intégrer une licence professionnelle. Les autres continuent leurs études à de très rares exceptions. Les études de droit sont des études traditionnellement longues et exigent un niveau master 1 (M1) voire master 2 (M2).</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Un conseil de perfectionnement existe sur le seul site de Besançon. Il est composé d'enseignants-chercheurs, des professionnels et des étudiants et se réunit une fois par an en juin. Il peut analyser l'enquête EVAMAINE menée par l'Université auprès des étudiants. L'équipe pédagogique de sa propre initiative fait également une évaluation des enseignements par les étudiants à la fin de l'année universitaire.</p> <p>Le dossier n'analyse pas les éléments tirés de ces deux modes d'évaluation.</p>

Observations de l'établissement

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Liste des formations du **champ des Sciences juridiques économiques et de gestion** ne faisant pas remonter d'observations sur le rapport rendu par l'HCERES :

L	Droit
LP	Achats
LP	Administration et encadrement du service à la personne
LP	Assistant marketing et communication des petites et moyennes entreprises
LP	Attaché au développement international des organisations
LP	Management du développement durable
LP	Métiers de la comptabilité et de la gestion
LP	Piloter les ressources humaines dans les petites et moyennes organisations
M	Droit privé
M	Droit public

Fait à Besançon, le 27 juin 2016.



Le Président

Jacques Bahi
 Jacques BAHY